

COMMISSION « ENFANCE JEUNESSE »
Mardi 15 mars 2016 au centre communautaire de Puy L'Eveque

Communes représentées :

COLLECTIVITE	NOM
ANGLARS JUILLAC	Marie Hélène PHILIP GIRARD
CASSAGNES	Stéphanie VERDIER
CASTELFRANC	Valérie POUSSIER MILHIN
GREZELS	Monique RIVIERRE
LACAPELLE CABANAC	Thierry SIMON
LUZEC	Christine CALVO
LUZEC	Michèle CUBAYNES
MAUROUX	Charlette MARY
PRAYSSAC	Christophe ROGER
PRAYSSAC	Catherine CHICQUENOY
PRAYSSAC	Josiane LAUR
PRAYSSAC	Fabienne SIGAUD
PUY L'EVEQUE	Geneviève JACQUOT
PUY L'EVEQUE	Martine NIVARD
PUY L'EVEQUE	Jocelyne SUAREZ
PUY L'EVEQUE	Yolande POMMIER
SAUZET	Sylvie RAYNAL
SAUZET	Yvette NOUAILLES

Excusé(e)s : Mesdames PRUNET (Prayssac), COUAILLAC (Cambayrac), AUSSENAC (Prayssac), AUBER (Sérignac) et CONTARDO (Villesèque)

DEROULEMENT DE LA REUNION

La réunion est conduite par Monsieur Jacques BAIJOT, Vice-président en charge de l'enfance-jeunesse. Il est secondé dans la présentation des différents dossiers par Yannis MOLINIE, coordonnateur enfance - jeunesse pour la communauté de communes.

1) Analyse et ajustements des prévisions de besoins 2016 : subventions aux structures associatives du territoire

En introduction Mr Baijot explique à l'ensemble des élus présents que nous allons essentiellement faire une présentation du budget réel et global de l'Enfance Jeunesse pour 2015, avant de s'attarder dans le détail sur chaque structure pour analyser la plupart des charges, et par là même construire notre prévisionnel pour 2016. Pour cela nous allons nous aider du tableau récapitulatif que vous trouverez en annexe.

Sur 2015 nous avons un différentiel négatif de 13 500€ environ sur l'ensemble de notre budget (prévisionnel : 649 358€ et réalisé : 662 861€) : la recherche d'explications de cette hausse budgétaire nous permettra d'affiner et de préparer au mieux celui de 2016. L'objectif est de revenir à un équilibre en diminuant nos charges ; la commande n'étant pas sur une diminution de notre activité mais plutôt sur une stabilisation.

Nous allons rentrer dans le détail sur divers budgets, ce qui nous amènera à des dossiers bien spécifiques également :

➤ **ALSH PRAYSSAC :**

Le prévisionnel 2016 est moins important que le prévisionnel 2015 ou le réel 2015 dû en grande partie au fait que l'ALSH avait pu bénéficier l'année dernière d'une subvention exceptionnelle de la CCVLV de 10 000€ pour faire face aux soucis de trésorerie notamment, qui ne sera pas versée cette année. Néanmoins la baisse budgétaire n'est pas de 10 000€ car nous allons également devoir faire des travaux sur le bâtiment, notamment

le remplacement de la porte principale pour un devis estimatif de 3 500€. Cette dépense sera engagée sur le budget de fonctionnement, et nous permettra quand même de toucher la FCTVA (nouveau depuis peu).

Sylvie Raynal demande si l'association va pouvoir s'en sortir cette année sans cette aide supplémentaire.

Mr Baijot répond que cette structure nous a alerté mais que cette subvention doit rester exceptionnelle et nous avons eu d'autres demandes de cet ordre pour d'autres ALSH associatifs également. Il faut que ces structures réfléchissent également à d'autres sources de produits.

La position de la CCVLV est de dire que pour avoir des recettes supplémentaires, la solution envisagée serait de mettre en place un tarif pour les familles hors territoire communautaire en conventionnant avec les collectivités voisines pour qu'elles puissent prendre cette majoration en charge.

Pour exemple une convention de ce type nous lie avec la Communauté des Communes du Quercy Blanc pour les familles utilisant le service de l'ALSH de Sauzet : cette dernière prend en charge financièrement les 35% de majoration au niveau des tarifs hors CCVLV (correspondant à 2.45€ pour le tarif « normal »).

Fabienne Sigaud alerte sur le fait que si on augmente les tarifs, on pourrait perdre des familles utilisatrices et donc diminuer la fréquentation : il faudra donc bien être sûr que les collectivités voisines vont nous suivre sur cette prise en charge.

Mr Baijot explique également que peut être que notre majoration indexée sur un pourcentage des tarifs en vigueur n'est pas assez importante : suite à une rencontre avec Fumel Communauté nous nous sommes aperçus que cette collectivité demandait 10€ par journée enfant hors territoire (tarif calculé sur le prix de revient d'une journée ALSH, qui normalement coûte beaucoup plus cher), sinon ils seraient en mesure de ne pas accepter les enfants. Pour 2015 Fumel nous a émis un titre d'un montant de 5 040€ correspondant à 504 journées enfants : peut-être que pour faire une économie nous pourrions mettre un seuil de journées à ne pas dépasser pour prévoir au plus juste la dépense (ex : 300 journées donc 3 000€ de budgétisé).

De plus beaucoup de jeunes inscrits dans les ALSH de cette Communauté des Communes proviennent des communes du plateau (Mauroux, Sérignac, Lacapelle Cabanac et Floressas) et commencent à fréquenter ou reviennent à l'ALSH de Lacapelle donc ce nombre de journées devrait baisser automatiquement, au vu du nouveau dynamisme sur cette structure.

Concernant cette majoration de nos tarifs pour les familles hors territoire communautaire, que ce soit pour les ALSH associatifs ou communautaires, la commission pencherait plutôt pour stopper cette majoration de tarif de 35% et appliquer une base forfaitaire de 4 ou 5 € par journée que l'on pourrait réévaluer chaque année selon le prix de revient d'une journée ALSH. Un travail en ce sens va être fait par le service Enfance Jeunesse, qui avait déjà constitué un « dossier projet » pour les collectivités voisines avec un courrier explicatif, un exemple de convention de partenariat et (pour info) un tableau de fréquentation des jeunes hors CCVLV dans nos structures pour avoir une idée de la somme globale à leur charge.

Il faudra également faire cet envoi à toutes les mairies de ces communautés voisines pour information, et certainement organiser des rencontres avec les services Enfance Jeunesse de ces dernières.

➤ ALSH PUY L'EVEQUE :

L'écart positif de 4000€ entre le réel et le prévisionnel s'explique par la ligne budgétaire « Combustibles », budgétisée à 6 000€ alors que seulement 2 000€ ont été réalisés.

L'association nous a également reçu pour faire un bilan d'activités et exprimer leurs craintes pour la pérennité de la structure, au vu des difficultés financières, des contrats précaires des salariés, de la baisse de fréquentation, ... Une solution envisagée serait la création de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) qui permettrait notamment de conforter les contrats des animateurs de l'ALSH qui pourraient être mis à disposition de la commune sur ces temps-là, d'avoir une recette supplémentaire (qui serait toutefois peu importante) et créer du lien avec les familles et enfants pour une éventuelle augmentation de la fréquentation.

Un projet en ce sens est en cours d'élaboration avec la directrice de l'accueil de loisirs de Puy L'Evêque, et qui sera présenté à la municipalité courant avril.

A savoir également que l'association va également constater une baisse de subvention d'environ 4000€ dû à la diminution de fréquentation, et ce malgré le lissage sur 5 ans mis en place en 2015 (ce système est tout de même bien plus avantageux pour l'association). Vous trouverez en annexe de ce compte rendu un document intitulé « Baisse des subventions aux associations » et expliquant ceci en détail.

➤ ALSH LACAPELLE CABANAC

La hausse du prévisionnel 2016 peut s'expliquer notamment par le nouveau dynamisme de la structure depuis août 2015 et l'arrivée du nouveau directeur qui a permis l'augmentation de la fréquentation (ce qui va se ressentir sur les prochaines subventions), mais surtout par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6 000€ versée en ce début d'année, pour faire face au souci récurrent de trésorerie.

Le souci actuel correspond au projet d'extension de la salle des fêtes de Lacapelle Cabanac, accueillant l'ALSH, et la construction d'un local de rangement attenant à cette dernière. Il nous faut déterminer clairement qui va être maître d'ouvrage, la commune ou la Communauté des Communes.

Mr Baijot explique qu'il semblerait plus logique que ce soit la commune qui soit porteuse du projet car sinon, dans une hypothèse à plus long terme où l'ALSH ne serait plus dans ces locaux, nous serions propriétaire d'un local de rangement pour une salle communale, ce qui serait assez dérangeant.

Thierry Simon nous explique que pour lui, cela n'a pas d'importance qui est porteur du projet mais il faut surtout qu'on avance rapidement car cela fait un moment que rien ne bouge pour ce local.

Du coup la commission acte le fait que la commune va donc être porteuse de ce projet, l'avant-projet de l'architecte leur sera envoyé et nous allons nous renseigner sur le pourcentage que la CCVLV peut prendre en charge sous forme de fonds de concours, déduction faite des demandes de subventions potentielles. La somme du devis estimatif de notre service voirie pour la construction de ce local va être proposée pour le budget 2016.

➤ ALSH COMMUNAUTAIRES :

Concernant l'ALSH de Luzech, un écart négatif de 12 200€ a été constaté en 2015, notamment dû à une gestion moins rigoureuse que d'habitude sur la masse salariale. Un gros travail en ce sens va devoir être réalisé en 2016, en essayant d'embaucher au plus proche des besoins de la structure (peut être devenir plus strict sur les pré-inscriptions pour déterminer bien à l'avance les effectifs et de ce fait le nombre d'animateurs requis). Néanmoins la fermeture des mercredis sur l'ALSH de Sauzet va permettre de baisser les mises à dispositions du personnel mairie sur Luzech et de réaliser une économie assez importante (de l'ordre d'environ 3500€ par agent en moins sur une année complète).

Concernant l'ALSH de Sauzet, nous avons fait une estimation des coûts de revient pour la CCVLV d'une journée enfant sur tous les accueils de loisirs du territoire (charges de personnel sur les mercredis + charges à caractère général proratisées selon le % d'ouverture sur les mercredis sur une année):

- Prayssac : 18.90€ par journée enfant
- Puy L'Evêque : 26.65€ par journée enfant
- Lacapelle Cabanac : 26.88€ par journée enfant
- **Luzech : 46.80€ par journée enfant**
- **Sauzet : 67.07€ par journée enfant**

N.B. : ces données pour les associatifs sont calculées sur notre budget alloué par structure ; le coût de revient est forcément en réalité plus important selon leurs propres budgets.

Si on ne prend en compte que les mercredis, une journée enfant à Luzech coûte à la collectivité environ 41.40€ et une journée enfant à Sauzet coûte 90.40€.

En prenant en compte ces données, et au vu de la fréquentation des mercredis depuis l'ouverture d'une structure similaire sur Montcuq, nous proposons la fermeture de l'ALSH sur les mercredis à partir de la rentrée scolaire

2016/2017, ce que la commission valide. Un transport en minibus sera effectué à l'aller seulement pour amener les jeunes de l'école sur le centre de Luzech. Le fait que nos deux agents titulaires de la CCVLV travaillent sur Luzech les mercredis permettra donc cette baisse de mise à disposition de personnel communal.

Il est également question d'une ouverture mutualisée avec l'ALSH de Luzech sur certaines périodes de l'année (tout ou partie du mois d'août, une semaine aux vacances de Toussaint et Noël), dans l'optique d'une recherche d'économie. Mr Baijot ainsi que la commission préféreraient que nous partions seulement sur une fermeture des mercredis en 2016, et que nous envisagions cette mutualisation plutôt en 2017 : cela nous laissera le temps de faire un bilan sur 2016 des périodes propices à cette fermeture, et de nous préparer à un nouveau mode de fonctionnement : pré-inscriptions bien en amont avec pourquoi pas paiement d'arrhes, gestion du personnel au plus juste des effectifs prévisionnels, mutualisation d'animateurs pouvant faire face à des pics de fréquentation,...

➤ CRECHE :

Le budget prévisionnel de la crèche est en diminution d'environ 9 000€ car deux grosses charges sur 2015 ne seront pas reconduites : la location du local à Puy L'Evêque auprès du Conseil Général durant les travaux d'extension (8 000€) et les travaux de peinture sur l'existant qui n'ont pas été englobés sur les travaux d'extension (6 500€). Néanmoins nous estimons que les charges afférentes au local vont être augmentées de 5 000 € au vu de la nouvelle surface.

La subvention de fonctionnement versée à l'association, qui était de 28 000€ en 2015, restera inchangée car nous avons déjà anticipé la fourniture des couches et des repas l'année dernière.

➤ LU DOTHEQUE ET RAM :

Les prévisionnels 2016 vont être quasiment identiques aux réels 2015 qui étaient déjà très proches des prévisionnels 2015 : les charges sur ces structures sont seulement le versement des subventions qui vont rester inchangées en 2016 (20 000€ pour l'activité Ludothèque/Animation Locale et 37 500€ pour l'activité RAM), les petits travaux d'entretien sur la Maison Communautaire de l'Enfance et la prise en charge des petites réparations sur tous les véhicules de l'association.

Nous allons également apporter un fonds de concours à la mairie d'Anglars Juillac, estimé à environ 6 000€, pour un local de rangement de matériel, la commune doit délibérer en ce sens au prochain conseil municipal.

➤ ENFANCE JEUNESSE ET ADOS :

Ces deux budgets s'équilibrent entre eux, du fait de mauvaises imputations budgétaires notamment sur les charges de personnel. Nous allons reconduire à peu près à l'identiques ces deux budgets, en nous calquant sur le réalisé 2015.

Pour finir, la commission Enfance Jeunesse ainsi que Mr Baijot estiment qu'il ne faut pas baisser trop fortement notre prévisionnel 2016 par rapport au prévisionnel 2015, car il convient absolument d'éviter de se retrouver dans la situation de 2015, où le réalisé a finalement dépassé le prévisionnel. Il s'agit avant tout de faire un budget réaliste, prenant en compte l'ensemble des pistes d'économies mais en évitant toute baisse d'activité. Il convient donc de se laisser une légère marge de manœuvre sur certains budgets, notamment associatifs, pour éviter de devoir faire face à des demandes d'aide financière en cours d'année. Il peut également être opportun de se laisser la possibilité de nouvelles actions¹. L'idéal étant

¹ Pour information, Yannis Molinié et Jacques Baijot ont rencontré les responsables de l'association Kinomad le jeudi 17 mars, soit après la commission. Un partenariat sur la formation des animateurs des ALSH du territoire aux métiers de l'image, ainsi que des actions ciblées en direction des adolescents ont été envisagés et feront l'objet d'une communication ultérieure auprès de la commission. Il nous paraît important de se garder la possibilité financière de mettre en place ce type d'actions qui s'inscrivent dans une volonté de développement et de diversification de nos offres en direction des jeunes.

d'arriver à un budget prévisionnel global d'environ 650 000€ (sur le document ci-joint, calculé au plus serré, nous ne sommes qu'à 642 000 €).

Fabienne Sigaud estime qu'il faut vraiment faire un effort pour s'assurer de la pérennité de toutes les structures associatives qui font un travail considérable sur le territoire, et que nous ne pourrions pas prendre en charge directement au niveau communautaire de toute façon. Une hausse budgétaire sur ces structures n'impliquerait pas un gros impact sur la CC vu que le budget de l'Enfance Jeunesse est un budget minoritaire.

2) Bilan des actions du Conseil Communautaire Jeunes (CCJ)

Au vu de l'heure tardive de la fin de réunion, et vu que lors du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016 quelques représentants adolescents du CCJ étaient venus faire ce bilan et la présentation des futures actions à l'ensemble des élus, nous n'abordons pas ce sujet du jour et nous enverrons en complément de ce compte rendu une présentation Powerpoint reprenant la synthèse du Festival Culturel du weekend du 04/05 décembre 2015 intitulé « Chantiers des Ados : un weekend d'enfer » ainsi que le budget réel de cette action, s'inscrivant dans les animations organisées par l'ALSH Ados Itinérant.

Les jeunes sont actuellement en préparation des deux prochaines manifestations, à savoir un forum des associations sportives intitulé « Sport Decouv' » sur les communes de Luzech et Prayssac le weekend du 02 et 03 juillet prochain ainsi qu'une journée pour jeunes autour de la cuisine à Toussaint 2016, qui n'en est qu'au stade de projet.

3) Informations sur la piscine communautaire

Mr Baijot fait également un point sur des modifications de fonctionnement à la piscine de Puy L'Eveque, sur propositions de Mr Ourtoule :

La société Climater a assisté la communauté de communes depuis fin 2014 dans un programme visant à réaliser des économies d'énergie. Suite à la mise en place d'un ensemble de compteurs, un rapport a été rendu au mois de février et présenté à la commission « travaux et équipements communautaires » du 11 février 2016. Il ressort de cette étude que des économies peuvent être réalisées sans dégradation de la qualité de service apportée à nos usagers.

Première proposition : les piscines collectives étant soumises à une vidange annuelle des bassins, celle-ci avait lieu lors de la fermeture d'hiver (fermeture qui permet d'effectuer d'importants travaux de maintenance souvent incompatibles avec la présence du public). Il est proposé que **cette vidange soit maintenant réalisée la dernière semaine du mois de juin**. Deux avantages sont avancés : l'eau qui est renouvelée est à température plus chaude que celle de janvier donc moins de calories à apporter pour la réchauffer et de plus une utilisation cette période permet une utilisation maximale des panneaux solaires pour réchauffer l'eau et donc permettrait d'économiser du fioul.

Cette dernière semaine de juin est en général peu fréquentée par les écoles ce qui minimise l'impact de cette fermeture. Même si une vidange a eu lieu en janvier, pour respecter la périodicité d'un an, nous serons contraints de vidanger une deuxième fois en juin (uniquement cette année) pour démarrer un cycle de vidange tous les mois de juin pour l'avenir.

Cela impliquera une dépense de 1000€ supplémentaire la première année mais qui générera 3 000€ d'économies par la suite.

Deuxième proposition : Dans l'étude réalisée, il apparaît que le mois de février est le plus énergivore de toute la période d'ouverture. La piscine rouvre donc ses portes à la période la plus défavorable puisque la fermeture annuelle a lieu de décembre à février, le mois de décembre étant en général plus clément en termes de températures.

Il est donc proposé de **décaler les dates de fermetures à une période allant de la veille des vacances de Noël pour rouvrir au moment des vacances d'Hiver**. Ceci permettra de conserver la même amplitude d'ouverture (10 mois) et ne générera donc pas d'impact sur le nombre de séances des scolaires ni sur la fréquentation du

public. Il faudra juste se mettre en relation avec l'inspection d'académie pour que les périodes des scolaires soient modifiées.

Cela impliquerait une recette prévisionnelle supplémentaire de 1000€ mais qui est fortement tributaire de la météo.

Enfin il est également proposé qu'un nouveau créneau d'ouverture au public soit mis en place le mardi de 12h à 14h, qui permettrait une recette prévisionnelle de 1500€, basée sur les fréquentations moyennes des autres créneaux hebdomadaires à cet horaire.

4) Questions diverses

Pas de questions diverses.

Fin de réunion à 20h30.